

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, les vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné, Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric, Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame SIGNORET Edwige
Madame GABRIEL Mélanie
Madame GUILLOT Jacqueline
Madame GUINAND Alexandra
Madame LAVARENNE Monique
Monsieur MOURAUX Michel
Monsieur COQUILLET Jean-François
Madame ACIMOVIC Cennet

Procuration a été donnée à :

Madame SIGNORET Edwige donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline
Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Monsieur CHARMETANT Alain
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame VICHERAT Valérie

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-035 : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA THIAU -BRIARE

La société Sunvest développe, construit et exploite des parcs photovoltaïques. Dans ce cadre, la société envisage d'étudier la faisabilité d'un projet sur le territoire communal. La surface totale objet de l'étude est d'environ 26 ha (parcelles cadastrales AR 7, 9 et 13).

Une première réunion de présentation par la société Sunvest auprès de Monsieur le maire et des adjoints a eu lieu le 15 novembre 2022.

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, il est proposé au Conseil municipal :

- D'émettre un avis relatif au projet photovoltaïque porté par la société Sunvest et au lancement des études
- D'émettre un avis relatif à ce que Sunvest contacte la communauté de communes pour étudier l'opportunité d'aménager le document d'urbanisme sur la zone du projet en vue de favoriser l'implantation du parc photovoltaïque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Rural ;

Considérant la politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables en France ;

Considérant l'intérêt porté par la commune de Briare pour la protection de l'environnement et la production d'énergie à partir de sources renouvelables ;

Considérant l'ensemble des échanges, informations, documents et présentations apportés par la société Sunvest et portés à la connaissance du Conseil municipal ;

Considérant les atouts de la production d'électricité à partir de la technologie photovoltaïque en combinaison avec l'activité agricole, les atouts du site et le potentiel du projet ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable au projet photovoltaïque porté par la société Sunvest et au lancement des études
- **Emet** un avis favorable à ce que Sunvest contacte la communauté de communes pour étudier l'opportunité d'aménager le document d'urbanisme sur la zone du projet en vue de favoriser l'implantation du parc photovoltaïque.

Le 27 mars 2023

Le Maire,


 Mairie de BRIARE
45250 (Loiret)

Pierre-François BOUGUET